

<b>CONTROLEUR DU RECOUVREMENT</b> <b><u>APPEL A CANDIDATURE</u></b>
--

**Remarque préalable : cette fiche est à adapter par chaque Urssaf.**

X poste(s) de contrôleur du recouvrement est/sont à pourvoir dans le cadre de la 9e promotion de Contrôleurs du Recouvrement.

Pour exercer cette fonction, le candidat doit être titulaire du diplôme de « Contrôleur du Recouvrement », être agréé et assermenté.

Le candidat retenu -voir procédure de sélection dans la suite du document- sera formé pendant 12 mois en alternance. La formation en alternance, aura lieu dans un Centre Régional de Formation Professionnelle (CFRP) du **07 avril 2015** au **22 mars 2016** (dates prévisionnelles).

Pour indication, les séquences en CRFP et sur le terrain sont respectivement de 27 semaines et 20 semaines (sous réserve de modifications exceptionnelles).

Après l'obtention du diplôme, le candidat intégrera le Département Contrôle en qualité de Contrôleur du recouvrement.

<b>PROCEDURE DE SELECTION</b>
-------------------------------

**1. Constitution du dossier de candidature**

Transmission par courrier auprès du responsable RH : **le 10 octobre au plus tard**  
**(le cachet de la poste faisant foi)**

- un CV accompagné d'une lettre de motivation,
- l'extrait de casier judiciaire vierge (bulletin n°3) datant de moins de 3 mois (\*),
- la photocopie du permis de conduire,
- du dossier de candidature complété (à récupérer auprès du responsable RH)

(\*) Pour un traitement plus rapide, il est conseillé de faire la demande d'extrait de casier via Internet : <https://www.cjn.justice.gouv.fr/cjn/b3/eje20>

**2. Epreuves de présélection**

Participation à des tests psychotechniques de sélection : **Le 26 novembre 2014**

Les tests, organisés sur une demi-journée, permettent de mesurer la capacité :

- d'analyse et de raisonnement,
- à manipuler des données chiffrées,
- à détecter des anomalies.

Les résultats des tests n'ont pas un caractère éliminatoire.

### 3. Entretien de sélection

C'est à l'issue de cet entretien que l'organisme réalise son choix définitif.

### 4. Début de formation

La formation commencera **le 07 avril 2015.**

## MISSIONS DU CONTROLEUR DU RECOUVREMENT

Dans le cadre du plan de contrôle annuel de l'organisme, le Contrôleur du Recouvrement contribue à améliorer le taux de couverture du fichier cotisants par la réalisation de contrôles adaptés aux TPE ciblées à faible risque.

Le Contrôleur du Recouvrement effectue sa mission de contrôle sur pièces dans les locaux de l'Urssaf et peut occasionnellement réaliser des « Diagnostics URSSAF » dans les locaux des entreprises nouvellement créées.

#### ➤ Principales attributions :

- Contrôler dans les locaux de l'Urssaf l'application de la législation du recouvrement en examinant sur pièces la conformité des déclarations effectuées par les TPE et les travailleurs indépendants,
- Réaliser occasionnellement des diagnostics URSSAF,
- Participer à l'information et au conseil des cotisants sur l'application de la législation,
- Participer à la promotion des offres de service à l'occasion de ses missions.

## PROFIL / COMPETENCES

#### ➤ Profil et compétences recherchés :

- Etre âgé de plus de 21 ans,
- Porter un intérêt pour la mission contrôle,
- Capacité à s'investir pour acquérir des connaissances comptables et juridiques,
- Savoir chercher les informations pour traiter une question de manière fiable,
- Savoir s'adapter à son interlocuteur (interne ou externe à l'organisme),
- Aisance avec les outils bureautiques et informatiques,
- Qualités relationnelles : aptitudes à travailler en équipe et à valoriser l'image de l'organisme.

## CONTACTS ET INFORMATIONS

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès de M .....poste ....., ainsi qu'une plaquette informative sur le contenu du métier de contrôleur du recouvrement et les modalités de formation.